



Courses offertes

Saison 2022/2023



Le principe

***En tant que licencié « FFA Athlé Compétition »
à l'US MARQUETTE ATHLETISME,
vous pouvez bénéficier de la prise en charge par
le club des inscriptions aux cross et d'un certain
nombre de courses.***

***Des quotas sont définis pour les courses, celles-
ci ont été choisies par les membres du bureau
élus par vos soins lors de l'assemblée générale
du club.***



Les grandes règles

- Port obligatoire du maillot du club.*
- Publication en début de saison des courses offertes par l'US MARQUETTE.*
- Le club envoi un email avant chaque course offerte (ouverture et clôture des inscriptions).*
- Date limite des inscriptions : une semaine avant la course.*
- Chaque licencié (CA-JU- ES-SE-VE femmes ou hommes) devra s'inscrire (ou se désinscrire) expressément à une seule adresse ci-dessous : inscriptioncourseusmarquette@gmail.com*

Les grandes règles

- *Les inscriptions seront automatiquement décomptées du quota (voir page suivante) fixé par le club. Ainsi une fois ce dernier atteint, chaque licencié devra s'inscrire personnellement aux prochaines courses qu'il souhaite réaliser.*
- *En cas d'inscription mais non participation à la course (quelque soit la raison), celle-ci sera décomptée du quota.*
- *Le club prend en charge toutes les inscriptions pour les cross (non décomptées du quota), celles-ci doivent être adressées directement à Christian : christianspetebroodt@gmail.com*



Le décompte et les courses offertes

En plus des inscriptions pour les cross pris en charge par le club, chaque licencié bénéficie d'un quota de 30 kms, soit :

- 3 courses de 10 kms

ou

- 1 course de 10 kms + 1 semi marathon

à choisir parmi :

- 10 Km du Ravensberg le 12 février 2023***
- 10 Km de Fleurbaix le 5 mars 2023***
- 10 Km de Valenciennes le 2 avril 2023***
- 10 Km de Verlinghem le 29 mai 2023***
- 10 Km de Fretin le 14 juillet 2023***
- 20 Km de Maroilles le 1 mai 2023***
- Semi de Phalempin le 18 juin 2023***